

Nouvelle offre globale pour le personnel de l'unité urbaine



Cette offre augmente vos salaires et protège ce qui vous tient le plus à cœur

Pour protéger ce qui vous tient à cœur et assurer notre avenir, notre offre contient des changements nécessaires.

Ce que vous conservez

- ✓ Votre régime de retraite à prestations déterminées (PD)
- ✓ Vos dispositions en matière de sécurité d'emploi
- ✓ Vos régimes d'avantages sociaux et de soins médicaux des personnes retraitées
- ✓ Vos congés annuels et congés de préretraite
- ✓ Votre indemnité de vie chère (IVC)
- ✓ Votre horaire (les factrices et les facteurs n'auront pas l'obligation de travailler les fins de semaine)

Ce que vous gagnez

- ✓ Des salaires plus élevés :
6,0 % pour la première année;
3,0 % pour la deuxième année;
2,0 % pour la troisième année et
2,0 % pour la quatrième année
- ✓ Un meilleur remplacement du revenu pendant les congés du PAICD
- ✓ 6 jours de congé pour raisons personnelles additionnels inscrits dans la convention collective
- ✓ Garantie d'un minimum de 15 heures par semaine pour le personnel à temps partiel du groupe 2
- ✓ Plus d'occasions pour le personnel temporaire de devenir permanent

Nouveautés depuis notre dernière offre globale

- ✓ Nous avons augmenté notre offre salariale.
- ✓ Nous avons retiré certains points : nous ne proposons plus de changer les soins médicaux des personnes retraitées et le régime d'avantages sociaux, ni d'inscrire les nouvelles recrues au régime de pension à cotisations déterminées.
- ✓ Nous avons augmenté le nombre de congés compensatoires (en remplacement de la rémunération des heures supplémentaires) que le personnel peut reporter (groupes 1 et 2).



Ce qui change

Des changements sont nécessaires pour assurer notre avenir et protéger ce qui vous tient à cœur. C'est pourquoi cette offre contient des changements nécessaires à notre modèle de livraison et un ajustement applicable aux personnes qui seront embauchées après la signature de la nouvelle convention collective.

Changements apportés à notre modèle de livraison et autres ajustements opérationnels

- ✓ 2 nouveaux types de postes (temps partiel flexible et livraison de colis à temps partiel) favoriseront la flexibilité de la livraison et aideront la Société à livrer les colis 7 jours sur 7.
- ✓ Pour les factrices et les facteurs, la répartition de la charge de travail comblera les écarts entre les itinéraires provenant des fluctuations naturelles des volumes. Postes Canada propose aussi la mise en œuvre partielle (10 installations) du modèle d'acheminement dynamique, une pratique et une norme de l'industrie utilisée par tous les autres principaux services de messagerie.
- ✓ Nous retirons la période de 5 minutes pour se laver avant la pause repas.
- ✓ Cette nouvelle offre globale ne propose pas d'autre changement opérationnel pour le personnel des établissements et de la vente au détail.
- ✓ Nous harmoniserons davantage certaines classes d'emplois du personnel d'entretien sur une base volontaire.

Changements pour les futures recrues

- ✓ Les futures recrues (personnes embauchées après la signature de la nouvelle convention collective) seront admissibles aux régimes d'avantages sociaux et de retraite après 6 mois d'emploi régulier.

Pour en savoir plus, consultez le site postescanada.ca/offres.